



HAL
open science

Redire ou reformuler ?

Catherine Fuchs

► **To cite this version:**

Catherine Fuchs. Redire ou reformuler ?. Régis Mauroy, Cindy Lefebvre-Scodeller, Sophie Anquetil, Olivier Polge. Dire et redire : formes et enjeux de la reformulation, Presses universitaires de Rennes, pp.19-34, 2024, 978-2-930900-97-2. hal-04798102

HAL Id: hal-04798102

<https://hal.science/hal-04798102v1>

Submitted on 22 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Redire ou reformuler ?

Catherine FUCHS (LATTICE : CNRS, ENS, Paris 3)

Résumé

Cet article, qui s'appuie sur l'analyse d'un corpus d'exemples littéraires issus de la base Frantext, s'attache à caractériser les différences entre l'activité langagière désignée par le verbe *redire* et celle désignée par *reformuler*. Au niveau des emplois, tout d'abord, *redire* est un verbe usuel au spectre syntaxique large, *reformuler* un verbe peu usuel au spectre syntaxique étroit. Il est ensuite montré que la reprise opérée par chacun des deux verbes diffère : *redire* consiste en une réitération du dire, *reformuler* en une reconfiguration du dit. Il est enfin montré que le positionnement énonciatif diffère : *redire* renvoie à un acte locutoire, *reformuler* à une activité métalinguistique.

Abstract

This article, which is based on the analysis of a corpus of literary examples from the Frantext database, attempts to characterize the differences between the language activity designated by the verb *redire* (*repeat, say again*) and that designated by *reformuler* (*reformulate*). First of all, *redire* is a common verb with a wide syntactic spectrum, *reformuler* a less usual verb with a narrow syntactic spectrum. It is then shown that *redire* consists in a reiteration of the 'saying', *reformuler* in a reconfiguration of the 'said' (content). Finally, the enunciative positioning is shown to differ: *redire* refers to a locutionary act, *reformuler* to a metalinguistic activity.

Mots clés

redire, reformuler, réitération du dire, reconfiguration du dit, acte locutoire, activité métalinguistique

Keywords

redire (repeat, say again), reformulate, reiteration of the 'saying', reconfiguration of the 'said' (content), locutionary act, metalinguistic activity

0. Introduction

L'idée de comparer les deux verbes *redire* et *reformuler* m'est venue en lisant l'intitulé du colloque du Cerlico (« Dire et redire. Formes et enjeux de la reformulation »). *Reformuler* équivaldrait-il à *redire autrement* (c'est-à-dire en empruntant un autre moyen d'expression, une autre formulation) ?

Considérons les définitions suivantes données par le *Trésor de la langue française informatisé (TLFi)* :

Redire (qqch) : Répéter à plusieurs reprises, dire une même chose plusieurs fois ; Répéter ce qu'une autre personne a dit.

Redite : Action de redire, d'exprimer de nouveau la même idée, le même sentiment ; Répétition (inutile) dans le discours écrit, oral ou dans le domaine musical.

Reformuler : Formuler, exprimer de nouveau, autrement.

Reformulation : Nouvelle formulation qui reproduit autrement ce qui a déjà été exprimé.

Les deux activités reviennent l'une et l'autre à « exprimer de nouveau » quelque chose ; autrement dit, à effectuer un acte de langage. Mais faut-il pour autant considérer que le quelque chose reste stable et inchangé (« une même chose », « la même idée », « ce qui a déjà été exprimé ») et que la seule différence entre les deux activités consisterait, dans un cas, à garder la formulation de départ en la répétant et, dans l'autre cas, à recourir à une nouvelle

formulation ? Un tel présupposé relève, notons-le d'emblée, du paradoxe : comment pourrait-on *stricto sensu* redire (la même chose) autrement, s'il est vrai que tout changement au plan de l'expression entraîne nécessairement une modification (si minime soit-elle) au plan sémantique ?

Le fait que les termes *re-dire/re-dite* et *re-formuler/re-formulation* soient composés à l'aide du préfixe *re-*¹ indique certes que, dans les deux cas, on a affaire à une pratique de reprise langagière. Mais rien ne prouve, pour autant, qu'il s'agisse d'une reprise de même nature. Comme j'essaierai de le montrer, assimiler « produire une nouvelle/une autre formulation » à « produire une nouvelle/une autre occurrence de dire » serait doublement réducteur et reviendrait à méconnaître la spécificité des mécanismes en jeu.

La problématique générale de la reformulation a donné lieu, on le sait, à nombre de travaux². Il s'agira ici de ne caractériser l'activité de reformulation qu'« en creux », par différence avec ce que désigne le verbe *redire*. Pour ce faire, je m'appuierai sur l'étude d'un corpus d'exemples de la base *Frantext* : un examen minutieux des contextes d'emploi du verbe *redire* permet en effet d'appréhender la spécificité de la pratique langagière à laquelle il renvoie et, partant, de dégager les différences avec l'activité de reformulation. Je commencerai par deux constats concernant la dissymétrie entre les emplois de *redire* (*qqch*) et de *reformuler* (*qqch*), puis je m'attacherai aux différences concernant la nature de la reprise opérée et analyserai enfin les différences de positionnement énonciatif.

1. Les emplois de *redire* (*qqch*) et de *reformuler* (*qqch*)

Les deux verbes *redire* et *reformuler* (ainsi que les deux noms correspondants *redite* et *reformulation*) présentent, dans leur usage « mondain » (non spécialisé), des différences à la fois quantitatives en nombre relatif d'attestations (observables sur corpus) et en matière de constructions syntaxiques.

1.1. Un verbe usuel vs. un verbe peu usuel

Le corpus d'où sont extraits tous les exemples que je présenterai dans cet article (à l'exclusion de quelques exemples forgés, qui ne sont pas suivis d'un nom d'auteur) résultent d'une interrogation de la base *Frantext* (genre textuel : théâtre, roman ; période : 19^e, 20^e, 21^e s.). Cette interrogation a donné les résultats suivants :

redire : 592 occurrences³ ; *redite* : 27 occurrences

reformuler : 5 occurrences ; *reformulation* : 0 occurrence⁴

Comme le montrent ces chiffres, *redire* et son dérivé *redite* apparaissent comme des termes usuels, contrairement à *reformuler* et *reformulation*, dont l'usage est beaucoup plus restreint (en dehors des emplois techniques de la métalangue des linguistes, non prise en compte ici).

Ces résultats se trouvent corroborés par une interrogation du *Dictionnaire électronique des synonymes* (*DES*) :

redire : 17 synonymes⁵, 15 cliques

reformuler : 1 seul synonyme (*redéfinir*), 1 seule clique.

1.2. Un verbe au spectre syntaxique large vs. un verbe au spectre syntaxique étroit

¹ La question de la valeur sémantique (répétition et/ou retour en arrière) de *re-* sera abordée plus loin.

² Pour n'évoquer que trois titres d'ouvrages collectifs récents consacrés à cette problématique générale : Kara (dir.), (2007) ; Landolsi et al. (dir.), (2019) ; Inkova (dir.), (2020).

³ Nombre résultant du retranchement, à partir des 776 occurrences brutes obtenues, des 184 occurrences correspondant à la construction indirecte *redire* à *qqch*.

⁴ Si l'on étend la requête à d'autres genres textuels (traités ou autobiographies) sur la même époque, on obtient 7 occurrences.

⁵ Par ordre décroissant : *seriner*, *rabâcher*, *répéter*, *ressasser*, *remémorer*, *revenir sur*, *raconter*, *rebattre les oreilles*, *réciter*, *réitérer*, *rappeler*, *récriminer*, *épiloguer*, *chanter*, *rappporter*, *reprenre*, *révéler*.

Seule sera considérée ici la construction transitive directe des deux verbes (*redire qqch, reformuler qqch*), à l'exclusion de la construction transitive indirecte – attestée seulement dans le cas de *redire* ((avoir à/trouver à) *redire* à *qqch*, où *redire* à équivaut à *objecter* à, *contester*, *critiquer*) ; le *TLFi* considère d'ailleurs cette construction indirecte comme l'indice d'un sens différent du verbe.

A l'instar des deux verbes simples correspondants *dire* et *formuler*, les verbes *redire* et *reformuler* admettent le régime transitif direct, mais on observe que *redire* accepte un plus grand nombre de types d'objets syntaxiques :

redire + discours direct (« P ») / ? *reformuler* + discours direct

redire + discours indirect (*que/combien/si...P*) / **reformuler* + discours indirect

redire + *de* V-inf / **reformuler* + *de* V-inf

redire + N / *reformuler* + N

La seule construction commune aux deux verbes est donc celle qui comporte un objet direct nominal. Mais, dans la grande majorité des cas, les types de noms ne sont pas les mêmes. Ainsi *redire* accepte-t-il (contrairement à *reformuler*) des nominalisations de verbes d'attitude propositionnelle comme *décision* (*de*), *opposition* (*à*), *volonté* (*de*), *conviction* (*que*), etc. À l'inverse, seul *reformuler* accepte des noms d'« idéalisés »⁶ comme *théorie*, *système*, etc.

Les seuls types de noms susceptibles d'être employés avec l'un et l'autre verbe sont des noms désignant une expression linguistique impliquant une assertion (*phrase*, *maxime*, *expression*,⁷ etc. :

(1a) Ce goût qu'elles ont toutes de se répéter indéfiniment, comme s'il fallait redire et redire les mêmes phrases pour être compris. (Claude Mauriac)

(1b) Nadia écoutait, reformulant mentalement les phrases, dans le but de les coucher ultérieurement par écrit. (Thierry Jonquet)

Mais même dans les rares cas où – comme dans les deux exemples *supra* – l'objet du verbe est identique, il ne s'ensuit pas pour autant que les énoncés soient équivalents : (1a) décrit la répétition de phrases répétées dans leur forme même, (1b) une réélaboration à partir de phrases dont le contenu est soumis à interprétation.

1.3. En bref : une double dissymétrie

Pour résumer le double constat qui précède : *redire* est un verbe usuel au spectre syntaxique large, alors que *reformuler* est un verbe peu usuel au spectre syntaxique étroit. Comme on va le voir, cette double dissymétrie témoigne des différences entre les deux types de pratiques langagières – différences touchant à la fois à la nature de la reprise effectuée et au mode de positionnement énonciatif.

La disparité de constructions concernant l'objet syntaxique du verbe conduit en effet à s'interroger sur la nature de la reprise effectuée par chacune des deux pratiques. Quant à l'écart quantitatif observé dans le nombre d'occurrences attestées, par-delà une simple différence de registre (terme de langue courante vs. terme d'une métalangue spécialisée), il ouvre des perspectives sur la façon dont se positionne l'énonciateur.

2. La nature de la reprise

Quatre paramètres sont à prendre en compte ici : le type de reprise, la forme de la reprise, l'objet de la reprise, et enfin le mode de reprise.

2.1. Le type de reprise

⁶ Au sens de Flaux et Stosic (2015).

⁷ À noter en revanche que les noms d'unités linguistiques infra-assertives (comme mot, *nom*, *syllabe*, *vocabulaire*, *juron*) ou de formes langagières (comme *poème*, *vers*) sont attestés quasi-exclusivement avec *redire*.

Dans un cas comme dans l'autre, en présence du verbe dénotant l'activité de reprise (*redire* ou *reformuler*) il s'agit d'une reprise « dite » et non d'une reprise simplement « montrée »⁸. Mais le recours au verbe *redire* étant beaucoup plus usuel que le recours au verbe *reformuler* (comme on l'a vu plus haut), on trouve beaucoup plus de reprises « dites » dans le cas de *redire* que dans celui de la reformulation. La reformulation est en effet une pratique langagière qui, dans la plupart des cas, *ne se dit pas* mais *se montre* par l'intermédiaire de certains marqueurs (*c'est-à-dire, en d'autres termes, etc.*)

2.2. La forme de la reprise

2.2.1. La forme de la reprise par redire

Dans le cas de *redire*, ce qui est repris peut l'être sous la forme d'un discours répété, d'un discours « formulé » ou d'un discours « désigné »⁹ – la forme de reprise étant fonction du type d'objet syntaxique de *redire* (*cf. supra* § 1.2.).

A) L'objet est au discours direct. L'énonciateur répète *verbatim* ce qu'il a déjà dit :

(2) Nous n'allions pas renoncer si près du but. – Viens, ai-je dit, empoignant les sacs. – Où ça ? – Viens, ai-je redit, avec sur le front, comme dit Jules, une mâle assurance que j'étais loin d'éprouver. (Jean-Luc Benoziglio)

ou répète à haute voix ce qu'il s'était dit intérieurement :

(3) Personne m'emmerde, se dit-il, étonné, voilà. Il le redit tout haut, pour être sûr : Personne m'emmerde ! (Christiane Rochefort)

ou encore répète (tout haut ou dans sa tête) ce qu'un autre a dit :

(4) – Qu'est-ce que je suis ? dit Jourdan. – Oui, tu es un homme, un point c'est tout. – « Je suis un homme », se redit Jourdan. Et il se regarda. Pas plus, dit Bobi. – « Pas plus », se redit Jourdan. (Jean Giono)

B) L'objet est une subordonnée (ou une forme équivalente à une subordonnée). La reprise (indirecte) se présente alors sous forme d'un discours « formulé ». Il peut s'agir :

- d'une subordonnée intégrative (complétive) :

(5) Je voulais qu'elle me redise que ce garçon ne valait pas le coup et que j'avais bien fait de ne pas lui avoir laissé l'occasion de me retrouver. (Anna Gavalda)

- d'une subordonnée percontative¹⁰ :

(6) Ils pensèrent à ces pays où ils avaient projeté de partir. Ils se redirent entre eux combien leur foi dans une vie supérieure avait été forte. (André Dhôtel)

- de la séquence *de* + infinitif équivalant à une complétive sous modalité injonctive :

(7) Un moment après il rapporta le paquet au maître qui fit signe que tout était bien, et lui redit d'un mot de ne parler de la chose à qui que ce fût. (Henri Pourrat)

(= qu'il ne devait pas parler de la chose...)

- ou d'un nom équivalant à une subordonnée (intégrative ou percontative) :

(8) Il l'avait écouté lui redire sa conviction que Briffat était incapable de commettre un tel geste et qu'il était une des victimes de cette affaire. (Jean-Luc Loiret)

(= redire qu'il était convaincu que...)

(9) Bernis apprenait tout de ce lieutenant, de ce capitaine. Il eût pu redire leur unique défaut, leur unique vertu : l'un jouait, l'autre était trop bon. (Antoine de Saint-Exupéry)

⁸ L'opposition entre « reprise dite » et « reprise montrée » est empruntée à Ballet et al. (2020).

⁹ Sur la différence entre « discours formulé » et « discours désigné », voir Ballet et al. (2020).

¹⁰ Terme repris de Damourette et Pichon (1911-1934 : tome 4, Ch. XV, § 1412-1429) ; sur l'opposition intégrative vs. percontative, voir Le Goffic (2019 : 119-120).

(= redire quel était leur unique défaut, quelle était leur unique vertu)

C) L'objet est un objet nominal renvoyant à un élément de nature linguistique (comme *mot*, *phrase*, ...). La reprise opère alors sous forme d'un discours « désigné » :

(10) À la faveur de ce silence, Xave retrouvait dans sa mémoire les mots de son oncle, leur redonnait vie et force, pour les redire à son tour. (Daniel-Rops)

2.2.2. La forme de la reprise par reformuler

S'agissant de la reformulation, et en cas de reprise « dite » (c'est-à-dire en présence du verbe *reformuler* ou du nom *reformulation*), celle-ci ne peut opérer que sous la forme d'un discours « désigné » – en l'occurrence un objet nominal renvoyant à une expression linguistique, à un acte illocutoire, ou à une « idéalité » :

(11) J.J., je crois que tu peux m'aider, dit Jess avant de reformuler sa phrase. J'ai besoin de ton aide. (C.J. Box ; trad. fr.)

(12) Dans l'enquête sociologique, le chercheur peut être amené à reformuler la question de départ quand cette dernière, confrontée aux discours des individus, n'apparaît pas pertinente. (Elsa Ramos)

(13) Au morcellement de la personnalité entre le ça, le moi, le surmoi et l'idéal du moi, s'est substitué, dans une reformulation récente de la psychanalyse orthodoxe, depuis les travaux de Reik, le point de vue de l'Ego et de sa structure. (Georges Gurvitch)

(14) Mais j'étais sensible à l'enthousiasme de cette scène nocturne, au projet grandiose d'une reformulation du social selon des bases rationnelles. (Mona Ozouf)

2.3. L'objet de la reprise

2.3.1. L'objet de la reprise par redire

Quelle que soit la forme de la reprise, c'est au *dire* que s'attache cette reprise. De nombreux exemples en témoignent, qui insistent sur la fidélité à la forme même du dire antérieur (*mot à mot, dans les mêmes termes, sans y changer, tel quel*, etc.) :

(15) ... Mais dans la souffrance comme ça, d'une telle acuité, elle contrôlait plus ses réflexes... Elle a tout redit à papa, rebavé presque mot à mot ... (Louis-Ferdinand Céline)

(16) (...) et deux mois plus tard, dans une lettre à Nil, elle devait encore, quasi dans les mêmes termes, lui redire les sensations inouïes, les joies fiévreuses, qu'elle avait vécues ce jour-là. (Gabriel Matznieff)

(17) (...) que m'importe si ces rêves d'enfant font sourire ! Je les redis sans y changer. (André Gide)

(18) (...) le curé nous a envoyé au nez que toute la honte était pour nous, rapport donc au prussien. Tel que je le redis, il nous l'a dit. (Marcel Aymé)

Parfois même jusqu'à rendre secondaire (voire non significatif) aux yeux de l'énonciateur le contenu du dire antérieur :

(19) Je pense et je vois par lui, et comme lui. Je m'aperçois souvent que je redis les mots qu'il dit, et que je parle comme il parle, et que j'emploie ses phrases tout entières, sans y penser. (Maxence Van der Meersch)

(20) (...) c'était deux mille fois un, croyait-elle avoir lu et cela lui semblait vrai. Elle se l'était dit et redit en se concentrant sur chaque mot jusqu'à ce que la phrase perdît son sens. (Hector Biancotti)

Cette importance accordée à la forme du dire antérieur explique que, dans certains cas, l'énonciateur se déclare trop gêné pour pouvoir réitérer cette forme (redire un « gros mot » ou un mot tabou) :

(21) Un jour, l'une d'elles a traité la religieuse d'... oh ! Je n'oserais pas le redire. (Albertine Sarrazin)

(22) Et moi j'y réponds : « Ton papa, je, bref, un gros mot que j'aime pas le redire, parce que c'était pas gentil pour elle ni pour le papa, peuchère ». (Albert Cohen)

(23) (...) les autres nous lancent mille brocards impossibles à redire, devant les dames... (Paul Adam)

L'attention à la forme du dire antérieur n'exclut pourtant pas que puissent se jouer, entre le dire antérieur et le dire réitéré, certaines variations (par exemple un changement de ton indiquant une différence de valeur perlocutoire) :

(24) (...) vous redescendrez sur le quai retrouver Cécile, qui vous redira peut-être : « Alors, quand reviendras-tu ? » mais ce sera sur un tout autre ton, dans un tout autre dessein. (Michel Butor)

(25) – Quand je pense que j'ai une fille de ton âge, me redit-il, après, une fois rhabillés prêts à rentrer ; mais pas sur le même ton que tout à l'heure. (Christiane Rochefort)

2.3.2. *L'objet de la reprise par reformuler*

Par définition, la reformulation construit une nouvelle formulation, qualitativement autre : ce qu'elle reprend ne saurait donc être un dire. Reformuler, c'est reprendre un *dit* antérieur, et non un dire antérieur. C'est en effet sur le contenu (reconstruit) de la formulation première (réelle ou fictive) que se porte l'attention afin d'en proposer une nouvelle mise en forme sémantique (et, corrélativement, une nouvelle forme d'expression). Selon les cas, la reprise peut retravailler le dit lui-même ou modifier la perspective énonciative sur le dit.

Dans le premier cas, il s'agit de restituer (peu ou prou, mais toujours retravaillé dans la nouvelle formulation) le contenu du dit : c'est la reformulation dite *paraphrastique*, réputée livrer une formulation sémantiquement équivalente, c'est-à-dire conserver un invariant commun. Le retour sur le dit permet alors à l'énonciateur d'introduire une précision (spatiale, temporelle, notionnelle) ou d'opérer une « reprise définitionnelle »¹¹.

Dans le second cas, il s'agit de modifier la perspective énonciative sur le contenu du dit : c'est la reformulation dite *non paraphrastique*. Le retour sur le dit permet alors à l'énonciateur de se situer argumentativement par rapport au point de vue antérieur (asserté ou évoqué), afin de le confirmer, l'infirmier ou le rectifier.

En l'absence de reprise « dite » manifestée par la présence du verbe *reformuler*, ces deux types de reformulation sont réputés être « montrés » par deux classes de marqueurs (appelés « connecteurs reformulatifs ») auxquelles ont été consacrés nombre de travaux¹² : d'une part, les marqueurs dits de reformulation paraphrastique (dont l'exemple prototypique est *c'est-à-dire*) et, d'autre part, les marqueurs dits de reformulation non paraphrastique (comme *de fait*, *en réalité*, etc.)¹³.

2.4. Le mode de reprise

2.4.1. *Le mode de reprise par redire*

Reprendre le *dire*, c'est le *réitérer* en le restituant de façon directe ou médiatisée, selon la forme de reprise : depuis la reprise *verbatim* (comme dans les exemples (2) à (4) *supra*, au discours direct) jusqu'aux reprises opérant une transposition sous forme d'un discours « formulé » dans une subordonnée (exemples (5) à (9) *supra*) ou d'un discours « désigné » par un nom renvoyant à une entité linguistique (exemple (10) *supra*). Dans tous les cas, la reprise opère sur le mode de la réitération, c'est-à-dire de la re-production d'une nouvelle occurrence du dire.

2.4.2. *Le mode de reprise par reformuler*

¹¹ Selon l'expression de Murat & Cartier-Bresson (1987 : 11).

¹² Voir, par exemple, Roulet (1987) ; Rossari (1994). Sur les liens entre paraphrase et reformulation, voir Fuchs (2020).

¹³ Cette présentation traditionnelle, qui oppose deux types de reformulation (paraphrastique *vs.* non paraphrastique) et postule l'existence de deux classes de marqueurs réputées disjointes ne laisse pas, on le sait, de poser question. Je ne développerai pas ce point ici.

Reprendre le *dit*, c'est revenir dessus pour le retravailler, soit en le précisant (reformulation paraphrastique), soit en modifiant le point de vue (reformulation non paraphrastique). Dans tous les cas, la reprise opère sur le mode de la *reconfiguration*, c'est-à-dire de la modification du dit et non pas de la réitération du dire.

2.5. En bref : réitération du dire vs. reconfiguration du dit

La reprise n'est donc pas de même nature, selon qu'il s'agit de redire ou de reformuler. *Redire*, c'est réitérer un « dire », délivrer *de nouveau* un (supposé même) message donné, vu dans sa globalité comme l'emballage d'un contenu (non remis en cause, voire ignoré) sous une certaine forme – à la manière d'un facteur qui vient une seconde fois livrer un colis au destinataire absent lors de son premier passage. *Reformuler*, c'est reprendre un « dit », mettre en forme *à nouveau* un contenu, vu comme nécessitant d'être retravaillé, soumis à variations – à la manière d'une couturière qui reprend un vêtement pour y faire une retouche. Cette différence de nature de la reprise, qui fait écho à la différence sémantique entre *de nouveau* (« pour la seconde fois, une fois de plus ») et *à nouveau* (« d'une manière différente, sur de nouvelles bases »), explique que le préfixe *re-* prenne une valeur sémantique différente, selon le verbe. Dans le cas de *redire/redite*, il prend préférentiellement la valeur quantitative d'itération, alors que c'est plutôt la valeur qualitative de « retour sur » qui prédomine dans le cas de *reformuler/reformulation*.

On comprend dès lors les différences contextuelles et situationnelles qui se manifestent lors de l'emploi de certains noms comme objets du verbe, selon qu'il s'agit de réitérer un dire ou d'opérer des variations sur un dit.

Quand un nom renvoie à une forme linguistique, seul *redire* est possible :

(26) J'ai un trou de mémoire : pouvez-vous me redire (*reformuler) votre nom ?

(= pouvez-vous me rappeler/me remémorer votre nom ? ; la demande porte sur le nom même, en tant que désignation : Quel est votre nom ?)

(27) Tu peux me redire (*reformuler) le code de la porte ?

(= tu peux me rappeler/me redonner le code de la porte ? ; la demande porte sur le code même, en tant de suite de chiffres : Quel est le code ?)

(28) Allez, les enfants, redites(-le) (*reformulez(-le)) après moi : A, B, C, D,... !

(= répétez(-le)/reprenez(-le)/récitez(-le) après moi ! ; demande dans le cadre d'un apprentissage « par cœur », mot à mot)

À l'inverse, quand il s'agit de noms d'idéalités (qui renvoient donc à du contenu), ceux-ci s'emploient quasi-exclusivement après *reformuler*¹⁴ : *reformuler(*redire) une théorie* ou *un système*, c'est retravailler (et transposer dans une nouvelle mise en forme) le contenu de la théorie ou du système.

Enfin, quand un nom désigne un acte de langage, les deux verbes sont possibles, mais dans des situations différentes, selon précisément qu'il s'agit d'en considérer la forme ou le contenu :

(29a) Je n'ai pas bien entendu (ce que vous venez de dire) : pourriez-vous redire (*reformuler) votre question ?

(= pourriez-vous répéter votre question ? ; la demande porte sur la forme même de la question : Quels sont les termes constitutifs de votre question ?)

(29b) Je n'ai pas bien compris (le sens de ce que vous venez de dire) : pourriez-vous reformuler (*redire) votre question ?

¹⁴ En voici pourtant un contre-exemple : (...) car il lui avait souvent redit à Tansonville les mêmes thèses que je lui avais entendu exposer à Doncières et plus tard (Marcel Proust).

(= pourriez-vous préciser votre question ? ; la demande porte sur le contenu de la question : Quel est le contenu de votre question, que voulez-vous dire ?)

Dans certains cas pourtant, la frontière entre réitération du dire et reconfiguration du dit semble poreuse. Il arrive en effet que *redire* paraisse empiéter sur le domaine de la reformulation¹⁵ ou, à l'inverse, *reformuler* sur celui de la redite.

Voici trois exemples de « reprise-modification »¹⁶, où *redire* s'éloigne de la pure réitération du dire et s'accompagne de variations sur le dit – soit que l'énonciateur cherche à atténuer la teneur de ce dit, soit qu'il y ajoute du contenu ou son propre point de vue :

(30) ... son oncle Augustin lui parut dangereux. Il eût voulu lui redire à mots couverts l'opinion fâcheuse du général Pithouët. Mais le moyen de répondre par des allusions... (Paul Adam)

(31) Céleste même, en faisant semblant de ne redire que ce qu'avait dit le directeur, ou tel de mes amis, insérait dans son petit récit des propos feints où étaient peints malicieusement tous les défauts de Bloch, ou du premier président, etc. (Marcel Proust)

(32) Je protège celui qui de son aïeul le chanteur hérite le poème anonyme et, le redisant à son tour, et à son tour se trompant, y ajoute son suc, son usure, sa marque. (Antoine de Saint-Exupéry)

À l'inverse, voici un exemple où *reformuler* tourne à une (quasi-)réitération à l'identique du dire antérieur :

(33) J'ai pris l'habitude de le blaguer sur sa manie de récuser tout ce qu'on lui dit pour le reformuler presque à l'identique, et ça l'a amusé que je le blague là-dessus. (Emmanuel Carrère)

3. Le type de positionnement énonciatif

La différence entre réitération du dire et reconfiguration du dit est indissociable d'une autre différence : celle du positionnement de l'énonciateur qui redit ou qui reformule.

3.1. *Redire, un acte locutoire mis en scène*

Le fait de *redire* présente un caractère répétitif souvent souligné par le contexte d'emploi du verbe. On rencontre, par exemple, de très nombreuses occurrences de la suite *dire et redire* ou de l'expression *redire sur tous les tons* :

(34) Il aimait, et ne pouvait rien sentir d'autre que l'amour. L'amour qui est le besoin d'une présence, on l'a dit et redit, on l'a chanté et pleuré... (Elsa Triolet)

(35) Oh ! C'est entendu, je ne suis pas une mère romaine. J'en conviens. Inutile donc que tu le redises et que je le redise sur tous les tons. Tout ce que tu pourrais dire, je le sais, et mieux que toi. (Henry de Montherlant)

ainsi que nombre d'adverbiaux insistant sur le côté itératif, voire indéfiniment répétitif (*redire n fois, à satiété, sans fin, indéfiniment, jusqu'à l'affolement, à l'envi, inlassablement,...*) :

(36) Elles passèrent tout le reste de la nuit à redire inlassablement l'une à l'autre ce qu'elles avaient déjà dit. (Jean Giono)

Ce qui se trouve ainsi répété, c'est un *acte locutoire*. Et il n'est pas rare que l'énonciateur insiste sur son rôle de locuteur :

(37) – Il aura suffisamment chaud ? C'est un frileux, dit-elle. – Comment le sais-tu ? – Je sais que c'est un frileux, redit Cécile. (Violette Leduc)

(38) – Eh bien ! Quand il nous entendrait... tout ce que je te dis, je suis prête à le lui redire ; tu peux même le lui redire toi-même. Redis-le lui. Oui ; c'est ça, redis-le lui. (André Gide)

(39) DUPLESSIS-MORLET, avec un œil torve vers Archibald. En tout cas, je tiens à le redire, il est des circonstances où un homme de cœur sait ce qui lui reste à faire. (Jean Anouilh)

¹⁵ Comme le note Richard (2015), la répétition oscille entre continuité et rupture ; voir aussi Migeot et Viprey (dir.), (2000).

¹⁶ Selon le terme de Vion (2000) ; voir aussi Vion (2006).

(40) Le président. – Vous me trouvez beau ?

Agnès. – Je ne vous vois pas beau. Vous êtes beau.

Le président. – Vous seriez prête à le redire devant témoins ? Devant l'huissier ? Réfléchissez. J'ai à prendre aujourd'hui une série de décisions qui me mèneront aux pôles les plus contraires, selon que je suis beau ou laid.

Agnès. – À le redire. À l'affirmer. Certainement. (Jean Giraudoux)

La réitération du dire prend souvent place dans le cadre d'une situation d'interlocution avec tours de parole :

(41) Et elle nous redira que ce n'est rien. Elle nous redira que ce n'est pas grave. Et nous dirons que nous sommes désolé. Et elle dira que ce n'est rien, ce n'est rien. (Jean-Luc Benoziglio)

À tel point que parfois *redire* en arrive à signifier, non plus « répéter un propos », mais « reprendre la parole pour dire (autre chose) », c'est-à-dire *rétorquer, répliquer, répondre*¹⁷ :

(42) Et zallez m'enl'ver ces bidons pace que ... – Écoutez..., dis-je. – Rien à foutre, redit-il. (Jean-Luc Benoziglio)

(43) Cordial et goguenard, il toise d'en bas le géant. « Ho ! Labeille ! Tu écoutes aux portes, il paraît ? – Et alors ? redit l'autre. Pour qui me prends-tu ? Je venais surveiller ma tammbouille, fa-ce d'ail ! » (Maurice Genevoix)

(44) Vous me direz : ils s'aimaient comme des bêtes... et je vous redirai : oui... et après ? (Jean Giono)

ou encore « (après avoir dit une chose) en dire une autre » :

(45) Je lui parle de Gabriel. Je prétends qu'il vient de m'écrire. Il m'a dit cela, il m'a redit ceci. Greta écoute. (Yves Navarre)

Il arrive même que *redire* se trouve pris, sous la plume d'auteurs se plaisant à jouer sur le dire, dans une sorte de kaléidoscope d'actes locutoires :

(46) – Il a dit qu'il dirait, et ça s'est redit, voilà tout ce que je peux dire, insista Torbayon. (Gabriel Chevallier)

(47) (chantant) Je vous l'avais bien dit ! LE CHOEUR DES PÈLERINS ET TOURISTES Ça, on ne peut pas dire, il l'avait dit et redit et bien dit ! (Jacques Prévert)

Dans l'immense majorité des cas, le sujet de l'acte locutoire est un humain ; mais on trouve parfois des exemples où c'est un animal ou un élément indéterminé :

(48) C'était l'heure où le rossignol commence à redire sous les feuilles un doux sifflement régulier, aussi limpide que le chant du crapaud, mais lent et grave dans l'ombre vespérale. (Maurice Genevoix)

(49) Il était sauvé. Quelque chose le lui redisait sans cesse depuis une heure et son cœur éclatait d'amour. (Julien Green)

Selon les situations, l'acte locutoire de réitération du dire peut s'accompagner d'une diversité de valeurs illocutoires (demande, ordre, provocation, menace, etc.) et donner lieu à des appréciations subjectives contraires. Réitérer le dire peut être gage de fidélité au propos antérieur, source de plaisir, preuve de sagesse, désir de bien se faire comprendre, de convaincre ou de se convaincre, de ne pas se dédire, de s'affirmer, de s'abriter derrière une autorité. Ou bien au contraire, la réitération du dire peut indiquer un manque d'imagination, une absence d'innovation, un radotage ennuyeux ou témoigner d'une vile subordination à autrui.

3.2. La reformulation, une activité métalinguistique

¹⁷ Dans ce cas, le préfixe *re-* prend en outre la valeur de « retour vers » l'interlocuteur.

Dans le cas de la reformulation, les choses se présentent différemment. Il ne s'agit plus de dupliquer un acte locutoire, mais de se livrer à une activité plus complexe, qui engage la dimension *métalinguistique*.

Dans la mesure où la reformulation retravaille le dit de la formulation antérieure, une double activité est en jeu : d'une part, une activité de retour interprétatif sur le dit et de production d'une nouvelle formulation reconfigurant ce dit ; d'autre part, une activité métalinguistique de mise en relation des deux formulations (mise en équivalence dans le cas de la reformulation paraphrastique, décrochage énonciatif dans le cas de la reformulation non paraphrastique). Cette double activité implique pour l'énonciateur un changement de niveau : il ne se situe pas simplement comme source d'un acte locutoire (en produisant une nouvelle énonciation), mais se place en surplomb des deux formulations.

Dans le cas de la reformulation « montrée » par des connecteurs discursifs, c'est à travers ces connecteurs que l'énonciateur donne à lire la nouvelle formulation comme une reformulation de la formulation antérieure. S'il veut que les deux formulations soient comprises comme équivalentes (cas de la reformulation paraphrastique), alors il pose entre les deux formulations une relation d'identification (Fuchs, 1982), c'est-à-dire les donne à voir *comme si* elles étaient identiques¹⁸. S'il entend les présenter comme comportant deux points de vue différents (cas de la reformulation non paraphrastique), alors il pose, entre les deux points de vue portant sur les formulations, une relation de non-identification¹⁹.

Il apparaît donc que la pratique de reformulation ne se réduit pas à « redire autrement », c'est-à-dire à réitérer un dire dont seraient simplement modifiés les termes. Car en se situant en surplomb, l'énonciateur opère un jugement métalinguistique (d'identification ou de différenciation des points de vue).

3.3. En bref : acte locutoire vs. activité métalinguistique

Du côté de la redite, on a donc affaire à une pratique langagière qui consiste en un acte locutoire explicitement mis en scène à travers l'emploi du verbe *redire*. Du côté de la reformulation, à une pratique langagière qui engage une activité métalinguistique généralement mise en œuvre sans recourir au verbe *reformuler*.

Nonobstant cette différence de plan, on constate que nombre d'expressions touchant à la reformulation semblent privilégier le seul acte locutoire aux dépens de l'activité métalinguistique.

C'est le cas des nombreux connecteurs reformulatifs comportant le verbe *dire*, notamment les connecteurs de reformulation paraphrastique (*autrement dit*, (*dit*) *dans d'autres termes*, *cela revient à dire*, etc.) qui semblent réduire la reformulation à un « redire autrement ».

C'est également le cas à propos de la *traduction*. On dit parfois que la traduction serait un cas particulier de paraphrase inter-langue (ou que la paraphrase serait un cas particulier de traduction intra-langue). Traduire quelque chose d'une langue de départ vers une langue d'arrivée met effectivement en jeu, outre le changement de code linguistique, la double activité métalinguistique dont il vient d'être question : activité d'interprétation (comprendre le sens de la formulation initiale dans la langue de départ) et activité de mise en équivalence (ce qu'on appelle le « transfert »), afin de produire une nouvelle formulation postulée équivalente dans la langue d'arrivée.

¹⁸ « Ce n'est pas seulement l'existence d'une équivalence sémantique entre deux énoncés qui est prise en considération, mais aussi et surtout l'acte d'une "prédication d'identité" ; deux énoncés sont produits et enchaînés de telle manière qu'ils peuvent et doivent être compris comme "identiques" » (Gühlich & Kotschi, 1983 : 307-308). « Les entités connectées se lisent toujours comme étant identiques sémantiquement, même si elles ne le sont pas vraiment » (Chéria, 2010 : 47).

¹⁹ « Même si, dans la réalité, les deux points de vue ne sont pas vraiment différents, ils se donnent à lire comme tels sous l'effet du connecteur de reformulation non paraphrastique » (Chéria, 2010 : 47).

Or le terme le plus généralement invoqué à propos de traduction n'est pas le verbe *reformuler* (ou le nom *reformulation*), mais le verbe *redire*²⁰. Aussi bien en matière de traduction inter-langue :

(50) – La question... l'amputation... ne se pose pas, reprit Magnin, bafouillant, gêné de redire en anglais ce que le médecin venait de lui dire en espagnol (André Malraux)

que de traduction intra-langue (dans des situations d'incompréhension du dire antérieur) :

(51) – Tu es garant de son fragile équilibre au même titre que moi... – Euh... la dernière phrase, tu peux la redire en français ? (Anna Gavalda)

(52) Elle lui avait parlé de subjectivité. Du diable si Gilbert avait compris ! – Redites-moi voir ça en français ! lui avait-il répondu. Elle avait eu un sourire sec et s'était tue (Henri Vincenot)

Cet usage apparemment paradoxal (dans les deux derniers exemples, le discours antérieur n'était-il pas déjà en français ?) montre que la langue tend à donner de la traduction une représentation la réduisant à une simple réitération d'un dire antérieur : comme si le contenu associé à ce dire était un matériau inerte susceptible d'être transporté intact d'un code à l'autre (de l'anglais à l'espagnol dans le premier exemple, d'un français incompréhensible à un français compréhensible dans les deux derniers).

Conclusion

A l'issue de ce parcours, il apparaît que *redire* et *reformuler* sont des activités langagières qui se différencient quant à la nature de la reprise qu'elles opèrent du discours antérieur et quant au type de positionnement énonciatif qu'elles engagent : *redire* renvoie à un simple acte locutoire (de réitération du dire), alors que la reformulation implique, outre un acte locutoire, une activité complexe (de reconfiguration du dit) qui engage la dimension métalinguistique.

Bibliographie

- BALLET Marion, CAILLAT Domitille, de CHANAY Hugues Constantin et DESMARCHELIER Dominique, 2020, « Pourquoi reprendre la parole de l'autre ? », *Mots* n° 122, *Les langages du politique*, p. 9-19.
- CHÉRIA Najah, 2010, « Reformulation paraphrastique et non paraphrastique dans *La Jalousie* de Robbe-Grillet : l'exemple de *c'est-à-dire* vs *en fait* et *en réalité* », *L'Information grammaticale* n° 127, p. 43-47.
- DAMOURETTE Jacques et PICHON Édouard, 1911-1934, *Essai de Grammaire de la Langue française*, Paris, d'Arthey.
- FLAUX Nelly et STOSIC Dejan, 2015, « Pour une classe des noms d'idéalités », *Langue Française* n° 185, p. 43-57.
- FUCHS Catherine, 1982, *La Paraphrase*, Paris, Presses universitaires de France (coll. « Linguistique nouvelle »).
- FUCHS Catherine, 2020, « Paraphrase et reformulation : un chassé-croisé entre deux notions », in Olga INKOVA (dir.), *La Reformulation*, Genève, Droz (coll. « Recherches et rencontres »), p. 41-55.
- GÜHLICH Elisabeth et KOTSCHI Thomas, 1983, « Les marqueurs de la reformulation paraphrastique », *Cahiers de Linguistique française* n° 5, p. 305-351.
- INKOVA Olga (dir.), 2020, *La Reformulation*, Genève, Droz (coll. « Recherches et rencontres »).

²⁰ Hormis dans un exemple comme le suivant où, sans pour autant trahir la formulation initiale, la traduction s'en éloigne si fortement qu'il s'agit davantage d'une reformulation interprétative que d'une équivalence paraphrastique : Quand je dis (c'est bien ce que je dis) : « Lecteur, fais comme si ce que tu lis est cela » (reformulation de la maxime de Coleridge : « *willing suspension of disbelief* »), je ne place mon livre (...) (Jacques Roubaud)

- KARA Mohamed (dir.), 2007, *Usages et analyses de la reformulation*, *Recherches linguistiques* n° 29, Metz, Presses de l'université Paul Verlaine.
- LANDOLSI Houda, SVENSSON Maria et NOREN Coco (dir.), 2019, *La reformulation : à la recherche d'une frontière*, Uppsala, Uppsala Universiteit.
- LE GOFFIC Pierre, 2019, *Grammaire de la subordination en français*, Paris, Ophrys.
- MIGEOT François et VIPREY Jean-Marie (dir.), 2000, *Répétition, altération, reformulation*, *Semen* n° 12, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- MURAT Michel et CARTIER-BRESSON Bernard, 1987, « C'est-à-dire ou la reprise interprétative », *Langue française* n° 73, p. 5-15.
- RICHARD Élisabeth, 2015, « À propos de répétition : entre continuité et rupture », *Semen* n° 38 [en ligne : d.o.i. : 10.4000/semen.10323].
- ROSSARI Corinne, 1994, *Les opérations de reformulation ; analyse du processus et des marques dans une perspective contrastive français-italien*, Berne, Peter Lang.
- ROULET Eddy, 1987, « Complétude interactive et connecteurs reformulatifs », *Cahiers de Linguistique française* n° 8, p. 111-140.
- VION Robert, 2000, *La communication verbale : analyse des interactions*, Paris, Hachette.
- VION Robert, 2006, « Reprise et mode d'implication énonciative », *La Linguistique* n° XLII, vol. 2, p. 11-28.

Ressources électroniques

Dictionnaire Electronique des Synonymes [<https://crisco2.unicaen.fr/des/synonymes/>]

Base *Frantext* [<https://www.frantext.fr/>]

Trésor de la Langue Française informatisé [<http://www.atilf.fr/tlfi>]